

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 669

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 24 DECIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'article 24 *decies*, dont le contenu relève du domaine réglementaire, en ce qu'il tend à modifier et à inscrire au niveau législatif une disposition figurant aujourd'hui à l'article R. 312-3 du code de l'éducation.